



ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : EXERCICE D'ÉVACUATION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT – INCP03

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)

Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) prévoit des exercices périodiques d'évacuation. Ces exercices ont lieu au moins tous les six mois. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, article PE 27 (2ème groupe) prévoit des exercices d'instruction du personnel organisés sous la responsabilité de l'exploitant.



PROGRAMME

CONTENU PRATIQUE EXERCICE D'ÉVACUATION

- Préparation du cas concret par le formateur (possibilité de simulation d'un départ de feu à l'aide d'un générateur de fumée froide ou d'un autre dispositif de votre choix)
- Observation et recueil d'information par le formateur
- Débriefing à chaud avec l'ensemble du personnel
- Remise d'un compte-rendu détaillé sous 15 jours



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1,5 heures par exercice

Sécurité incendie

À SAVOIR

Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée
Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	590 € HT
Inter	2 jours	950 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel		
Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter	1 jour	750 € HT
Inter	2 jours	1 100€ HT
Intra	sur demande	

25
programmes
dispensés en 2024

569
personnes formées
en 2024

8,7/10
de satisfaction
en 2024

